

## **Plan de lutte visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école**

### **École secondaire Fadette**

**2018-2019**

**(approuvé par le conseil d'établissement du 30 janvier 2019)**

#### **PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE**

**Le plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école :  
ça vaut le coup d'agir ensemble!**

<b>Date d'approbation du conseil d'établissement :</b> 30 janvier 2019					
<b>Nom de l'école :</b> École secondaire Fadette	<input type="checkbox"/> ÉCOLE PRIMAIRE <input checked="" type="checkbox"/> ÉCOLE SECONDAIRE	<b>Date :</b> 30 janvier 2019	<b>Nombre d'élèves :</b> 809 élèves	<b>Nom du directeur :</b> Alain Brouillard	<b>Nom des personnes chargées de coordonner l'équipe de travail :</b> Gino Beaulieu, directeur adjoint Caroline Dorval (Enseignante)
<p><b>Ce plan de lutte repose sur l'orientation 3 du projet éducatif de l'école et du but 4 de la convention de gestion qui stipulent que :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'école s'engage à offrir un environnement sain et sécuritaire;</li> </ul> <p><b>et relève particulièrement des objectifs suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développer des moyens reliés à la lutte contre l'intimidation;</li> <li>✓ Sensibiliser les élèves à l'utilisation adéquate des médias sociaux.</li> </ul>					

<b>Noms des personnes faisant partie de l'équipe de travail (Comité de prévention de l'intimidation) :</b>
<b>2018-2019 :</b> Gino Beaulieu (directeur adjoint), Sabrina Rodrigue-Lacasse (psychoéducatrice), Caroline Dorval (enseignante) Jolyanne De Tonnancour (enseignante), Patricia Lebel (enseignante), Zahir Oudahmane (enseignant), Janick Sarrazin (enseignant).
<b>2017-2018 :</b> Kathleen Harvey (directrice adjointe), Chrystel Barbarie (intervenante en toxicomanie), Line Néron (Conseillère en rééducation, service de psychologie), Richard Phaneuf (Avsec), Patricia Côté (enseignante), Annie Tétreault (enseignante), Zahir Oudhamane (enseignant), Stéphanie Beaulieu (enseignante), Karel Nichols-Viens (enseignante) Jean-François Tanguay (enseignant), Florence Dubois-Michaud (enseignante).
<b>2016-2017 :</b> Jean Hébert (directeur adjoint), Philippe Laprade (intervenant en toxicomanie), Carole Des Meules (travailleuse sociale – CLSC), Sabrina Rodrigue-Lacasse (psychoéducatrice), Caroline Dorval (enseignante), Micheline Blouin-Rousseau (enseignante), Zahir Oudhamane (enseignant), Catherine Demers (enseignante), Jean-François Tanguay (enseignant), Florence Dubois-Michaud (enseignante).
<b>2015-2016 :</b> Jean Hébert (directeur adjoint), Suzie Brunelle (psychoéducatrice), Carole Des Meules (travailleuse sociale – CLSC), Caroline Dorval (enseignante), Micheline Blouin-Rousseau (enseignante), Richard Phaneuf (intervenant AVSEC), Line Néron (conseillère en rééducation), Zahir Oudhamane (enseignant).
<b>2014-2015 :</b> Jean Hébert (directeur adjoint), Suzie Brunelle (psychoéducatrice), Carole Des Meules (travailleuse sociale – CLSC), Caroline Dorval (enseignante), Josianne Lamontagne-Halley (enseignante); Jean-Simon Carrier (enseignant), Richard Phaneuf (intervenant AVSEC), Line Néron (conseillère en rééducation), Cynthia St-Louis-Head (enseignante); Zahir Oudhamane (enseignant).
<b>2013-2014 :</b> Jean Hébert (directeur adjoint), Suzie Brunelle (psychoéducatrice), Carole Des Meules (travailleuse sociale – CLSC), Émilie Ferland (enseignante), Natasha Gingras (technicienne en éducation spécialisée), Michelle Houle (technicienne en éducation spécialisée), Richard Phaneuf (intervenant AVSEC), Line Néron (conseillère en rééducation), Cynthia St-Louis-Head (enseignante); Zahir Oudhamane (enseignant); Isabelle Noreau (enseignante), Carole Martin (enseignante).

**2012-2013 :**

Jean Hébert (directeur adjoint), François Blanchette (enseignant), Suzie Brunelle (psychoéducatrice), Laurence Chouinard (stagiaire), Carole Des Meules (travailleuse sociale – CLSC), Émilie Ferland (enseignante), Richard Gingras (éducateur en prévention de la toxicomanie), Karine Hébert-Pelletier (conseillère en orientation); Michelle Houle (technicienne en éducation spécialisée), Richard Phaneuf (intervenant AVSEC), Nathalie Trudeau (intervenante à Justice Alternative Richelieu-Yamaska et conseillère du comité en matière de médiation).

**Noms des personnes faisant partie de l'équipe de travail (Comité de prévention de l'intimidation) :****2011-2012**

Jean Hébert (directeur adjoint), Suzie Brunelle (psychoéducatrice), Carole Des Meules (travailleuse sociale – CLSC), Richard Gingras (éducateur en prévention de la toxicomanie), Marc Larivière (enseignant), Richard Phaneuf (intervenant AVSEC), Dominique Raymond (enseignante), Nathalie Trudeau (intervenante à Justice Alternative Richelieu-Yamaska et conseillère du comité en matière de médiation).

**2010-2011 :**

Jean Hébert (directeur adjoint), Suzie Brunelle (psychoéducatrice), Carole Des Meules (travailleuse sociale – CLSC), Caroline Gélinas (conseillère d'orientation), Karen Hébert (enseignante), Marc Larivière (enseignant), Dominique Raymond (enseignante), Nathalie Trudeau (intervenante à Justice Alternative Richelieu-Yamaska et conseillère du comité en matière de médiation).

**2009-2010 :** Jean Hébert (directeur adjoint), André Bourgeois (enseignant), Suzie Brunelle (psychoéducatrice), Carole Des Meules (travailleuse sociale – CLSC), Geneviève Fortin (enseignante), Marc Larivière (enseignant), Line Néron (conseillère en rééducation), Kim-Renée Richards (enseignante), Nathalie Trudeau (intervenante à Justice Alternative Richelieu-Yamaska et conseillère du comité en matière de médiation).

**2008-2009 :**

Jean Hébert (directeur adjoint), Suzie Brunelle (psychoéducatrice), Carole Des Meules (travailleuse sociale – CLSC), Geneviève Fortin (enseignante), Line Néron (conseillère en rééducation), Kim-Renée Richards (enseignante), Nathalie Trudeau (intervenante à Justice Alternative Richelieu-Yamaska et conseillère du comité en matière de médiation).

**2007-2008 :**

*Jean Hébert (directeur adjoint), Audrey Bélisle (stagiaire), Suzie Brunelle (psychoéducatrice), Carole Des Meules (travailleuse sociale – CLSC), Geneviève Fortin (enseignante), Lianne Fugère (stagiaire), Line Néron (conseillère en rééducation), Michel Poitras-Wright (enseignant), Nathalie Trudeau (intervenante à Justice Alternative Richelieu-Yamaska et conseillère du comité en matière de médiation).*

**2006-2007 :**

*Jean Hébert (directeur adjoint), Carole Bluteau (enseignante), Suzie Brunelle (psychoéducatrice), Marie-Josée Couture (enseignante), Carole Des Meules (travailleuse sociale – CLSC), Line Néron (conseillère en rééducation), Simon Savard (enseignant).*

<b>Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence dans l'école :</b>	
<b>1. Une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence :</b>	
	<b>Référentiel, outils et informations</b>
<p>En 2018-2019, les différents volets offerts l'an dernier se poursuivent (volet sciences, volet soccer, concentration soccer et une classe ressource). Il y a donc 54 % de la clientèle dans les différents volets et 46 % de la clientèle représentent les élèves participants au programme Sport-études. Encore une fois cette année, l'étude sur le sentiment de sécurité à l'école sera effectuée et analysée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revoir le protocole école</li> <li>• Revoir la fiche de dénonciation et le lien Internet <a href="mailto:sosintimidationfadette@cssh.qc.ca">sosintimidationfadette@cssh.qc.ca</a></li> </ul>
<p>En 2017-2018, instauration de 3 nouveaux sports au programme Sport-études, soit, Cheerleading, Hockey féminin et une nouvelle équipe de soccer féminin, ce qui contribue à l'augmentation de la clientèle féminine (291 filles (38%) et 481 garçons (62%). Les différents volets offerts l'an dernier se poursuivent (volet sciences, volet soccer, concentration soccer volet arts et une classe ressource). Il y a donc 57 % de la clientèle dans les différents volets et 43% de la clientèle représentent les élèves participants au programme sport-études. Encore une fois cette année, l'étude sur le sentiment de sécurité à l'école sera effectuée et analysée.</p> <p>Pour l'année scolaire 2016-2017, nous offrons davantage de sports au premier cycle, ce qui contribue à une augmentation de la population masculine de l'école. Nous offrons également le programme régulier qui inclut un volet soccer, une concentration soccer, un volet sciences, un volet arts et une classe-ressource en première secondaire.</p> <p>Lors de la rentrée 2015-2016, nous offrons de nouveaux sports pour le programme sport-études, ce qui se traduit par une augmentation significative de la population masculine à l'école (68 %). De ce fait, nous anticipons que la nature des cas potentiels d'intimidation (directe vs indirecte) ou de violence pourrait être appelée à changer. Ceci demeure toutefois à être validé en cours d'année.</p> <p>Par ailleurs, nous observons que dans notre milieu, en 2014-2015, aucun événement violent n'a été rapporté. Et les quelques situations d'intimidation qui nous ont été rapportées étaient d'un degré relativement léger et ont été rapidement résolues.</p> <p>Depuis la rentrée 2014-2015, nous offrons un programme régulier et en sports-études, de la première à la cinquième secondaire, incluant une classe-ressource en première secondaire. Nous observons une nette augmentation du nombre d'élèves de sexe masculin. Ceci est principalement dû à l'augmentation du nombre d'élèves en sports-études. En effet, les groupes de sport-études forment maintenant plus du tiers de la clientèle de notre école et le pourcentage de garçons est passé de 47 % en 2011-2012 à 65 % en 2014-2015.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à jour des résultats du QES (étude sur le sentiment de sécurité à l'école) lors de la rentrée 2013-2014 (demandée par la C.S.);</li> <li>• Autoportrait des actions réalisées par l'école pour prévenir et traiter la violence (2010) (voir en annexe);</li> <li>• Protocole d'intervention de la lutte à l'intimidation de l'école (voir en annexe);</li> <li>• Projet éducatif de l'école secondaire Fadette (voir en annexe);</li> <li>• Sondage maison « Questionnaire sur l'intimidation » portant sur le sentiment de sécurité et la présence d'intimidation et de violence à l'école administré au personnel de l'école (voir en annexe);</li> <li>• Sondage maison « Le sentiment de sécurité à l'école Fadette » portant sur le sentiment de sécurité et les manifestations d'intimidation et de violence à l'école administré à un échantillon représentatif des élèves de l'école (voir en annexe);</li> <li>• Résumé des rencontres du comité de prévention de l'intimidation de l'école, depuis 2006).</li> <li>• Échange avec le conseil des enseignants de l'école, car ces derniers souhaitent être mieux informés sur les actions mises en place et les interventions du comité de prévention de l'intimidation.</li> <li>• Outil d'évaluation annuelle des résultats du plan d'action de l'école pour un milieu sain et sécuritaire.</li> </ul>

**Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence dans l'école :**

**1. Une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence :**

	<b>Référentiel, outils et informations</b>
<p>En 2013, la mise à jour d'une étude scientifique portant sur le sentiment de sécurité à l'école (QES) permet de constater une amélioration de ce sentiment de sécurité, par rapport aux résultats de 2009. En effet, sur une échelle de 1 à 6 où 1 représente le plus faible sentiment de sécurité et 6 le plus fort, notre école est passée 4,31 à 4,70, soit une amélioration de 0,39.</p> <p>Lors de la rentrée 2012-2013, nous devenons une école qui accueille les cinq niveaux de secondaire. En plus d'un programme régulier, nous offrons le programme sport-études, une classe ressource pour les élèves éprouvant des difficultés particulières, ainsi que des classes préparatoires pour les élèves qui nécessitent une mise à niveau avant d'intégrer les classes régulières. En effet, jusqu'à l'année scolaire 2011-2012, nous étions une école fréquentée par des élèves de la première à la troisième secondaire. Nous sommes donc à nous ajuster à cette nouvelle réalité. Dans les visées de notre projet éducatif, nous nous engageons à offrir un environnement sain et sécuritaire à tous les élèves, notamment en ce qui a trait à favoriser l'utilisation d'un langage respectueux, à l'utilisation adéquate des médias sociaux et à la poursuite du développement des méthodes de suivi de ces derniers, ainsi que du développement de moyens destinés à lutter contre l'intimidation.</p> <p>Ainsi, depuis 2006, l'école s'engage activement à lutter contre la violence et l'intimidation, avec la mise en place d'un comité actif de prévention et de lutte à l'intimidation, en partenariat avec le programme École en santé et l'organisme Justice Alternative Richelieu-Yamaska. En ce sens, l'amorce étant déjà réalisée depuis plusieurs années, nous avons choisi nos priorités en fonction de la poursuite, de la bonification et du maintien des actions déjà entreprises. Ceci afin de favoriser l'arrimage avec la Loi de l'instruction publique 56 décrétée par le Ministère.</p> <p>Afin de rendre compte de notre position actuelle et du travail qu'il reste à accomplir, nous dressons un portrait général des actions réalisées par l'école et des aspects à améliorer pour prévenir et traiter la violence et l'intimidation. Ce portrait est présenté selon une approche systémique, dans le respect de la chronologie de son implantation.</p> <p>Le fait d'être une petite école constitue un levier intéressant pour faciliter la communication entre les élèves et tous les intervenants de l'équipe-école. Passant par la formation ponctuelle de nos surveillants et surveillantes au partage d'information sur les élèves avec un programme informatique accessible au personnel enseignant et non enseignant, nous considérons cet aspect comme étant une de nos forces et nous continuerons à privilégier le développement des liens significatifs entre les élèves et les intervenants.</p>	

**Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence dans l'école :****1. Une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence :**

	Référentiel, outils et informations
<p>Dans la même lignée, sur ce plan du climat relationnel, nous avons mis en place des actions dans l'école et la classe pour favoriser le respect, l'entraide et la coopération entre les élèves, telles que : l'implantation d'un comité de lutte à l'intimidation (depuis 2006), des ateliers sur la gestion des conflits (en 2006-2008), des affiches créées par des élèves dénonçant la violence (2008), formation de médiateurs (chaque année, depuis 2008 par l'organisme Justice Alternative Richelieu-Yamaska), ateliers VIRAJ (2008 et 2009 via l'organisme La Clé sur la porte), création d'une adresse courriel permettant de dénoncer l'intimidation et dont la gestion est quotidiennement assurée par un professionnel (depuis 2009), publication d'un article sur le site d'Ado branché (2009), publication d'un article dans le journal de la Commission scolaire (hiver 2012), dépliant pour les élèves (2012), semaine de prévention de l'intimidation (février 2012), incluant diffusion multimédia quotidiennes de capsules d'information sur l'intimidation incluant un concours, tournée de classe faite par la direction pour informer les élèves sur la position de l'école/intimidation, le protocole, remise d'un signet avec l'adresse courriel, présentation de la médiation, Journée en mauve avec discothèque sur l'heure du dîner, informations sur le site Internet de l'école (2012), dépliants de prévention de l'intimidation destinés aux élèves (2012), publication d'articles dans le Bulletin d'information de l'école (2012), ateliers « Vous NET pas seul » donnés par la Sûreté du Québec et Justice Alternative Richelieu-Yamaska auprès des élèves de 2<sup>e</sup> secondaire (2008-2012, même chose que VIRAJ : ateliers sur les relations égalitaires garçons-filles donnés par les intervenantes de La clé sur la porte (2013), sous-comité de prévention de l'intimidation (2013). Au début 2013, nous prévoyons de plus sonder nos élèves sur leur sentiment de sécurité à l'école.</p> <p>De façon plus individualisée, plusieurs actions sont présentement en œuvre et en cheminement continu. À notre école, il existe, entre autres, un système d'entraide par les pairs (mentorat, médiation) qui permet de jumeler un élève à un autre pour différents besoins. De plus, notre système de tutorat (adulte-élève) a fait ses preuves depuis de nombreuses années en assurant l'intégration et l'application d'un code de vie clair et cohérent (règles et application de conséquences aux manquements). Ces informations concernant le mécanisme d'encadrement de l'élève leur sont présentées en début de chaque année scolaire et sollicitent la corroboration de leurs parents. La rapidité de nos interventions individuelles fait partie intégrante de l'efficacité de notre système. De plus, un protocole d'intervention est en place, afin de faciliter la prise en charge et le suivi des situations violentes dénoncées.</p> <p>Signalons enfin que des sondages effectués à la fin du mois de novembre (voir en annexe) auprès de la grande majorité des membres du personnel et à plus de 200 élèves de l'école montrent que l'école apparaît comme un milieu très sécuritaire (près de 94 % des élèves affirment se sentir en sécurité dans leur école, alors que 97 % de membres du personnel la perçoivent comme sécuritaire.</p>	



**Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence dans l'école :**

**1. Une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence :**

	Référentiel, outils et informations
<p>Les résultats des sondages présentent des statistiques fort encourageantes démontrant que les actions entreprises par l'école pour contrer les effets de la violence ont porté des fruits au cours des années. Il sera intéressant d'approfondir l'analyse de ces statistiques au cours de l'année pour dégager de manière encore plus précise les pistes de travail à accomplir pour améliorer encore plus l'impact des mesures mises en place.</p> <p><u>Constats :</u></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Lorsque nous comparons les résultats d'une enquête réalisée auprès de l'ensemble des écoles de la Commission scolaire, nous constatons que, de façon générale et pour la quasi-totalité des items mesurés, notre école obtient des résultats qui témoignent d'un fort sentiment de sécurité. De plus, la lecture de ce document nous permet de confirmer la nécessité de déployer dans les meilleurs délais notre protocole d'intervention, en élaboration depuis 2013. Ceci afin de permettre à tous (élèves et adultes) de bien connaître la procédure de dénonciation des situations.</li><li>2. Après avoir de nouveau évalué la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence, nous reconnaissons toujours que la stabilité du personnel et la surveillance constante auprès des élèves représentent un facteur de protection indéniable à l'école. L'ensemble de l'équipe reconnaît également l'importance de poursuivre la mise en place des actions favorisant le respect, l'entraide et la coopération entre les élèves eux-mêmes et avec tous les acteurs du milieu scolaire.</li><li>3. De plus, l'analyse des nouveaux sondages (QES) distribués à un échantillon d'élèves et à l'ensemble du personnel de l'école nous permet d'actualiser le portrait des manifestations d'intimidation et de violence à notre école. Ainsi, de ce fait, nous sommes en mesure d'améliorer le dispositif d'accompagnement des victimes, des intimidateurs et des témoins.</li><li>4. Depuis l'implantation d'un protocole de diverses approches d'intervention en matière de lutte contre la violence et l'intimidation, nous constatons que les élèves impliqués dans ce processus reconnaissent mieux la position de l'école à ce sujet. Par contre, certains commentaires reçus nous indiquent qu'il est important de continuer les efforts afin d'assurer une transmission encore plus claire à l'ensemble des élèves, à leurs parents et aux enseignants en ce qui a trait au positionnement de l'école en ce domaine.</li></ol>	

<b>Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence dans l'école :</b>	
<i>1. Une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence :</i>	
	<b>Référentiel, outils et informations</b>
<p><u>Nos priorités :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Poursuivre l'application du protocole d'intervention de la lutte à l'intimidation et en assurer la mise à jour (à l'aide d'un portait actualisé des manifestations d'intimidation et de violence dans notre école). Une bonification de ce protocole par l'ajout de divers outils de dénonciations et de suivi devra être faite cette année. Par souci d'efficacité, cette réalisation se fera avec une équipe réduite de membres du comité et un nombre plus limité de projets.</li> <li>2. Assurer la diffusion de la position de l'école en matière de prévention et de lutte à la violence et à l'intimidation auprès des élèves et de leurs parents. – (Formation et information du personnel de l'école).</li> <li>3. Favoriser la communication avec les parents des élèves impliqués dans des situations de violence ou d'intimidation.</li> </ol>	

<b>Composante du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école</b>				
<b>2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique :</b>				
	<b>Interventions universelles</b>	<b>Interventions ciblées</b>	<b>Interventions individuelles</b>	<b>Référentiels, outils et informations</b>
<b>Interventions déjà réalisées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de surveillance couvrant chacune de périodes de transition durant la journée (matin – récréation – période du dîner – fin de journée);</li> <li>• Portes de l'école toujours barrées. Entrée principale surveillée par caméra;</li> <li>• Tous les visiteurs doivent se présenter au secrétariat de l'école avant de pouvoir y circuler;</li> <li>• Une procédure d'urgence est en place et expliquée aux membres du personnel au début de chaque année;</li> <li>• Le protocole d'urgence PRES est en vigueur à l'école ;</li> <li>• Journée d'accueil pour les élèves de première secondaire;</li> <li>• Présentation personnalisée aux enseignants des élèves à besoins particuliers;</li> <li>• Ateliers sur la gestion des conflits faits en classe;</li> <li>• Ateliers sur les relations égalitaires gars-filles faits en classe;</li> <li>• Ateliers sur la démystification de l'homosexualité faits en classe;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe d'habiletés sociales pendant l'heure du dîner;</li> <li>• Ateliers sur la sexualité à l'intention des élèves ayant un TED faits pendant l'heure du dîner;</li> <li>• Formation de médiateurs (enseignants et intervenants);</li> <li>• <i>(Mise en place du projet Check &amp; Connect;)</i></li> <li>• <i>(Projet de santé globale (activités physiques, perte de poids, santé mentale, nutrition), en collaboration avec Jeunes en santé et un médecin, destiné à des élèves ayant une problématique du surplus de poids. Ce projet aidera, entre autres, à augmenter l'estime de soi des élèves et à les rendre moins vulnérables à l'intimidation);</i></li> <li>• Groupe d'habiletés sociales pendant l'heure du dîner;</li> <li>• <i>(Formation d'un comité composé de membres du personnel (professionnel) et d'élèves, en collaboration avec le JAG, travaillant à sensibiliser les élèves de l'école aux effets néfastes de l'homophobie (pièce de théâtre l'Homo-gêne);</i></li> <li>• <i>(Présentation de l'Homo-gêne, sous forme de théâtre-forum, aux élèves de 4<sup>e</sup> secondaire et aux parents.)</i></li> <li>• « Party sans dérapage » - consommation responsable;</li> <li>• Journée d'accueil pour les élèves de première secondaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre individuelle de l'intimidateur, de l'intimidé par la direction;</li> <li>• Application du protocole en cas d'intimidation et/ou de violence;</li> <li>• Référence à un médiateur ou à un intervenant pour résoudre volontairement des situations de conflits;</li> <li>• Appel aux parents des intimidateurs et des intimidés par la direction ou par un intervenant;</li> <li>• Mise en place d'outils pour soutenir la clientèle EHDAA et suivi personnalisé lorsque requis;</li> <li>• PIA;</li> <li>• <i>(Référence des élèves en difficulté de comportement à la classe répit);</i></li> <li>• Alternatives à la suspension externe (ex. local de retrait);</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autoportrait des actions réalisées (voir en annexe);</li> <li>• Résumés des rencontres du comité de prévention de l'intimidation de l'école, depuis 2006;</li> <li>• Protocole d'intervention en cas d'intimidation ou de violence verbale (voir en annexe);</li> <li>• Gestion des conflits / développement des compétences personnelles et sociales – document d'accompagnement selon le projet Passerelles, de Justice Alternative Richelieu-Yamaska (voir en annexe);</li> <li>• Gestion de classe;</li> <li>• Aménagement, organisation et animation de la cour d'école;</li> <li>• Plan de surveillance stratégique;</li> </ul>

<b>Composante du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école</b>				
<i>2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique :</i>				
	<b>Interventions universelles</b>	<b>Interventions ciblées</b>	<b>Interventions individuelles</b>	<b>Référentiels, outils et informations</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation des enseignants et des surveillants à la problématique de l'intimidation animée par Justice Alternative Richelieu-Yamaska.</li> <li>• Formation d'un comité de prévention de l'intimidation, composé d'enseignants, d'intervenants et d'un représentant de l'organisme Justice Alternative Richelieu-Yamaska;</li> <li>• Semaine de prévention de l'intimidation comprenant de multiples activités (ex. capsules d'information, dépliants, tournées de classe, etc.);</li> <li>• Adresse courriel SOS Intimidation destinée aux victimes et aux témoins d'intimidation (élèves et adultes);</li> <li>• <i>(Publication et distribution d'un guide, conçu par Dominique Raymond, enseignante, à l'intention des jeunes et portant sur l'intimidation);</i></li> <li>• Pages portant sur l'intimidation et les conflits publiées dans l'agenda des élèves;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation personnalisée aux enseignants des élèves à besoins particuliers;</li> <li>• Présence de médiateurs (et formation si nécessaire) pour dénouer des conflits qui surviennent entre des élèves (enseignants, intervenant).</li> <li>• Ateliers sur la gestion des conflits en classe;</li> <li>• Ateliers sur les relations égalitaires gars-filles faits en classe;</li> <li>• Ateliers sur la démystification de l'homosexualité faits en classe;</li> <li>• Ateliers sur la cyberintimidation en classe.</li> <li>• Journée d'accueil pour les élèves de tous les niveaux (anciennement, nous faisons cet accueil seulement pour les élèves de première secondaire).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre policière des élèves et de leurs parents dans les cas de délits;</li> <li>• Soutien technique direct auprès des élèves à besoins particuliers;</li> <li>• Suivis individuels offerts par des membres du personnel non enseignant (PNE).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan d'intervention en situation d'urgence;</li> <li>• Protocole PRES.</li> </ul>

<b>Composante du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école</b>				
<i>2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique :</i>				
	<b>Interventions universelles</b>	<b>Interventions ciblées</b>	<b>Interventions individuelles</b>	<b>Référentiels, outils et informations</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remise de certificats et exposition des récipiendaires au tableau d'honneur en lien avec les thématiques suivantes : organisation du travail; participation en classe; leadership positif; la persévérance et le respect des autres;</li> <li>• Accompagnement et suivi des nouveaux enseignants (mentorat);</li> <li>• Ateliers de prévention de la toxicomanie et des dépendances (tous les niveaux scolaires);</li> <li>• Passation primaire-secondaire afin de cibler et connaître la future clientèle de l'école, permettant la mise en place de stratégies d'adaptation pour les élèves à besoins particuliers;</li> <li>• Tutorat;</li> <li>• Activités-visa (4 par année);</li> <li>• Remise de Méritas à chaque bulletin, portant sur le rendement et la qualité du comportement;</li> <li>• Gala Méritas annuel;</li> <li>• Soirée Fadette en spectacle;</li> <li>• Conseil des élèves;</li> <li>• Groupe d'entraide par les pairs (Entraidants);</li> </ul>			

<b>Composante du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école</b>				
<i>2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique :</i>				
	<b>Interventions universelles</b>	<b>Interventions ciblées</b>	<b>Interventions individuelles</b>	<b>Référentiels, outils et informations</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenariats avec le réseau communautaire (Justice Alternative Richelieu-Yamaska, la MDJ, le JAG, la Clé sur la porte, service de police SQ, etc.;</li> <li>• Promouvoir le plan de lutte à l'intimidation et à la violence de l'école auprès des élèves et de leurs parents;</li> <li>• Diffuser sur le site Internet de l'école le plan de lutte à l'intimidation et à la violence de l'école, à l'intention du personnel, des parents et des élèves;</li> <li>• Activités-midi supervisées par des enseignants.</li> </ul>			
<i>Interventions poursuivies et/ou mises en place en 2015-2016</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre les actions entreprises au cours des dernières années, à l'exception des activités mises entre parenthèses et en italique ci-haut.</li> <li>• Stand d'information sur la prévention de l'intimidation tenu par des enseignants lors des journées de portes ouvertes en octobre;</li> <li>• Conférence sur la cyberintimidation et ses dérivées offerte à l'ensemble des parents, en collaboration avec le service de police et Justice Alternative Richelieu-Yamaska;</li> <li>• Utilisation accrue des outils de prévention et de promotion mis à notre disposition (journal de l'école, page Facebook, agenda, etc.);</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conférence sur les impacts d'un casier juvénile à l'école, destinée aux élèves de 3<sup>e</sup> secondaire et ouverte au public en soirée. Cet atelier, animé par l'organisme Le Portage, sera reconduit en 2016-2017 auprès des élèves de 2<sup>e</sup> secondaire.</li> <li>• Poursuivre les actions entreprises au cours des dernières années, à l'exception des activités mises entre parenthèses et en italique ci-haut.</li> <li>• Mise en place d'un groupe de mentorat entre des élèves de 1<sup>re</sup> secondaire (mentorés) et de 5<sup>e</sup> secondaire (mentors);</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre les actions entreprises au cours des dernières années, à l'exception des activités mises entre parenthèses et en italique ci-haut.</li> </ul>	

<b>Composante du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école</b>				
<i>2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique :</i>				
	<b>Interventions universelles</b>	<b>Interventions ciblées</b>	<b>Interventions individuelles</b>	<b>Référentiels, outils et informations</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un nouveau protocole d'intervention élaboré par le comité de prévention de l'intimidation.</li> <li>• Augmentation de la visibilité du comité de prévention de l'intimidation par des affiches dans l'école et sur les téléviseurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conférence interactive sur les relations amoureuses sur Internet offerte aux élèves, en collaboration avec Tel-Jeunes;</li> <li>• Midis-rencontres obligatoires, en petit groupe, pour les intimidateurs;</li> <li>• Offres de midis-rencontres, en petit groupe, pour les intimidés;</li> <li>• Rencontre de médiation entre intimidés et intimidateurs supervisée par des enseignantes formées adéquatement par une médiatrice pénale de l'organisme Justice Alternative</li> <li>• Atelier portant sur la prévention de la cybercriminalité pour les élèves de 2<sup>e</sup> secondaire par nos policiers scolaires et l'organisme Justice-alternative</li> <li>• Nouveau formulaire de références qui différencie l'intimidation du simple conflit</li> </ul>		

<b>Composante du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école</b>	
<i>3. Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire :</i>	
	<b>Référentiels, outils et informations</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soirées de rencontre des parents des élèves de la première à la cinquième secondaire;</li> <li>• Lettre envoyés à tous les parents de la 1<sup>re</sup> secondaire, en début d'année, afin de leur rappeler l'importance de dénoncer l'intimidation rapidement;</li> <li>• Adresse courriel <a href="mailto:sosintimidationfadette@cssh.qc.ca">sosintimidationfadette@cssh.qc.ca</a> ;</li> <li>• Site Web de l'école;</li> <li>• Page Facebook de l'école Fadette;</li> <li>• Bulletin d'information « Info-Fadette »;</li> <li>• Édugroupe;</li> <li>• Stands d'information lors des journées portes ouvertes;</li> <li>• Signature des parents dans l'agenda, section Code de vie;</li> <li>• Communication écrite ou téléphonique lors de situations conflictuelles (direction, enseignant, tuteur, intervenant, médiateur);</li> <li>• Partenariat avec le CLSC des Maskoutains;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Document destiné aux parents expliquant le plan de lutte et la position de l'école, en précisant aussi les attentes par rapport au rôle du parent (à venir);</li> <li>• Informations sur le microsite du MELS <a href="http://www.mojagis.com">www.mojagis.com</a>;</li> <li>• Aide-mémoire pour différencier les cas d'intimidation des cas de conflit et intimidation (à venir);</li> <li>• Aide-mémoire pour les parents et les élèves victimes, témoins ou intimidateurs publié dans l'agenda de l'élève;</li> <li>• Soutien offert aux parents, au besoin.</li> </ul>



**À partir du 4<sup>e</sup> point jusqu'au 9<sup>e</sup>, il s'agit des éléments qui s'inscrivent dans un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence.**

**Composante du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école**

**4. Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation :**

	<b>Référentiels, outils et informations</b>
<p><i>Pour les élèves :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Adresse courriel <a href="mailto:sosintimidationfadette@cssh.gc.ca">sosintimidationfadette@cssh.gc.ca</a> ;</li><li>• Formulaire de dénonciation disponible au secrétariat de l'école et dans l'agenda de l'élève (en annexe);</li><li>• Rencontre avec un membre du personnel et référence à la direction, un intervenant ou un médiateur, si nécessaire.</li></ul> <p><i>Pour les parents :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Adresse courriel <a href="mailto:sosintimidationfadette@cssh.gc.ca">sosintimidationfadette@cssh.gc.ca</a> ;</li><li>• Espace de communication parent/école disponible dans l'agenda de l'élève;</li><li>• Communication orale ou écrite avec un membre du personnel et référence à la direction, un intervenant ou un médiateur, si nécessaire;</li><li>• Possibilité de formuler une plainte au Secrétariat général de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe.</li></ul> <p><i>Pour le personnel de l'école :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Adresse courriel <a href="mailto:sosintimidationfadette@cssh.gc.ca">sosintimidationfadette@cssh.gc.ca</a> ;</li><li>• Formulaire de dénonciation disponible au secrétariat de l'école (en annexe);</li><li>• Référence à la direction, un intervenant ou un médiateur, si nécessaire;</li><li>• Entre collègues : voir la politique sur le harcèlement de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe.</li></ul> <p>Tout évènement reconnu comme de l'intimidation et/ou violence sera consigné dans SPI.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fiche de consignation d'un acte d'intimidation ou de violence (SPI- à venir);</li><li>• Adresse courriel;</li><li>• Formulaire de dénonciation;</li><li>• Agenda de l'école;</li><li>• Modalités pour formuler une plainte concernant le suivi d'un signalement à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe.</li></ul>

<b>Composante du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école</b>	
<i>5. Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne :</i>	
	<b>Référentiels, outils et informations</b>
<p><b>Pour la victime :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre avec un membre de l'équipe-école;</li> <li>• Référence à la direction;</li> <li>• Appel aux parents;</li> <li>• Consignation dans GPI;</li> <li>• Suivi de l'évolution de la situation.</li> </ul> <p><u>Si nécessaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Référence en médiation;</li> <li>• Référence aux intervenants.</li> </ul> <p><b>Pour les auteurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Référence à la direction;</li> <li>• Application des sanctions prévues au protocole d'intervention;</li> <li>• Appel aux parents;</li> <li>• Suivi de rééducation obligatoire avec une professionnelle de l'école en vue de prévenir la récurrence;</li> <li>• Consignation dans GPI;</li> <li>• Suivi de l'évolution de la situation.</li> </ul> <p><u>Si nécessaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Référence en médiation;</li> <li>• Références aux intervenants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protocole d'intervention de l'intimidation de l'école (voir en annexe);</li> <li>• Formulaire de dénonciation (voir en annexe).</li> </ul>

<b>Composante du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école</b>	
<i>5. Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne :</i>	
	<b>Référentiels, outils et informations</b>
<p><i><b>Pour les témoins :</b></i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre avec un membre de l'équipe-école;</li> </ul> <p><u>Si nécessaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Référence à la direction;</li> <li>• Appel aux parents;</li> <li>• Référence en médiation;</li> <li>• Référence aux intervenants;</li> <li>• Consignation dans GPI;</li> <li>• Suivi de l'évolution de la situation.</li> </ul> <p><i><b>En cas de conflit entre élèves:</b></i></p> <p><u>Si nécessaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre avec un membre de l'équipe-école;</li> <li>• Application des sanctions prévues au code de vie de l'école;</li> <li>• Référence en médiation.</li> </ul> <p><i><b>En cas de conflit entre adultes:</b></i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Application de la politique de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe pour un pour un milieu de travail exempt de harcèlement et de violence;</li> <li>• Application des mesures prévues aux conventions collectives.</li> </ul>	

<b>Composante du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école</b>	
<i>5. Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne :</i>	
	<b>Référentiels, outils et informations</b>
<i>En cas de conflit entre élèves et adultes:</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'adresser rapidement à la direction de l'école.</li> </ul>	

<b>Composante du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école</b>	
<i>6. Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence :</i>	
	<b>Référentiels, outils et informations</b>
En tout temps, le personnel de l'école s'assure d'intervenir avec diligence et confidentialité dans les situations d'intimidation ou de violence, et ce, en respect des droits et libertés individuelles reconnus par la charte en vigueur au Canada.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer que les modalités prévues au 4<sup>e</sup> point respectent la confidentialité de tout signalement;</li> <li>• Protocole d'intervention de l'intimidation de l'école (voir en annexe);</li> <li>• Code de vie de l'école;</li> <li>• Programme Passerelles.</li> </ul>

<b>Composante du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école</b>	
7. <i>Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celle offerte à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte :</i>	
	<b>Référentiels, outils et informations</b>
<p><i>Pour la victime :</i>  <u>Possibilité de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre du midi (ateliers d'habilités sociales);</li> <li>• Suivi par les intervenants;</li> <li>• Rencontre de médiation (programme Passerelles);</li> <li>• Interventions ciblées de sensibilisation auprès d'un groupe de pairs;</li> <li>• Soutien familial offert en collaboration avec l'école, le CLSC ou des organismes communautaires.</li> </ul> <p><i>Pour l'auteur :</i>  <u>Possibilité de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre du midi (ateliers d'habilités sociales);</li> <li>• Suivi par les intervenants;</li> <li>• Rencontre de médiation (programme Passerelles);</li> <li>• Carnet de suivi;</li> <li>• Feuille de route par la direction;</li> <li>• Référence au local de retrait;</li> <li>• Interventions ciblées de sensibilisation auprès d'un groupe de pairs;</li> <li>• Soutien familial offert en collaboration avec l'école, le CLSC ou des organismes communautaires.</li> </ul> <p><i>Pour le ou les témoin (s) :</i>  <u>Possibilité de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre du midi (ateliers d'habilités sociales);</li> <li>• Suivi par les intervenants;</li> <li>• Interventions ciblées de sensibilisation auprès d'un groupe de pairs;</li> <li>• Soutien familial offert en collaboration avec l'école, le CLSC ou des organismes communautaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protocole d'intervention de l'intimidation de l'école (voir en annexe);</li> <li>• Code de vie de l'école;</li> <li>• Programme Passerelles.</li> </ul>

<b>Composante du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école</b>	
<b>8. Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes :</b>	
	<b>Référentiels, outils et informations</b>
<p><i>Pour l'auteur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Application du protocole d'intervention en cas d'intimidation et de violence;</li> <li>• Application du Code de vie de l'école;</li> <li>• Application de la politique de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe;</li> <li>• Application de la Loi de l'instruction publique 56.</li> </ul> <p>N.B. Si les événements d'intimidation ou de violence surviennent lors du transport des élèves entre l'école à la maison, c'est la Politique du transport scolaire de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe qui s'applique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protocole d'intervention de l'intimidation de l'école (voir en annexe);</li> <li>• Formulaire de dénonciation (voir en annexe).</li> <li>• Politique du transport scolaire de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe</li> </ul>

<b>Composante du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école</b>	
<i>9. Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence :</i>	
	<b>Référentiels, outils et informations</b>
<p><i>Pour l'auteur et la victime :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La direction s'assure de la mise en application et du suivi du plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Elle s'assure également des signalements et des plaintes concernant les actes d'intimidation ou de violence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protocole d'intervention de l'intimidation de l'école;</li> <li>• Mécanisme de gestion de plainte (selon la Politique de l'école et de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe).</li> </ul>